

LA RESPONSABILITE DELICTUELLE : GENERALITES

DEFINITION

La responsabilité est l'obligation de répondre d'un dommage devant la justice et d'en assurer les conséquences civiles, pénales, disciplinaires, soit envers la victime, soit envers la société.

LES DIFFERENTS TYPES DE RESPONSABILITE

RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITE PENALE

FONCTION D'INDEMNISATION

Obligation de réparer le dommage causé par sa faute, par des personnes ou par des choses dont on doit répondre

FONCTION REPRESSIVE

Obligation de supporter une peine en punition d'une infraction à l'ordre social. La sanction est proportionnelle à la faute : contraventions, délits ou crimes

POSSIBILITE DE CUMUL DE LA RESPONSABILITE PENALE ET DE LA RESPONSABILITE CIVILE

= Même acte à l'origine des 2 types de responsabilité

Deux solutions possibles :

- ↪ engager deux actions séparées : une action pénale et une action civile (le juge civil ne statuera qu'après le juge pénal)
- ↪ engager une action pénale avec demande de dommages intérêts : le juge pénal se prononcera sur la peine et sur la réparation